

FICHE NAVETTE n°201005

Conseil de Quartier Perrache Confluence

- Avis
- Questions
- Proposition

Bureaudate :.....

Commission Urbanisme et Développement local date : 20/12/2009

Thème

La commission Urbanisme et Développement local associée au bureau propose le cahier des charges ci-joint pour une maison de quartier

Date de réception au service Affaires décentralisées : (mail ; courrier) : 25 mai 2010
Validation par le président du CQ : 07/06/2010

Traitement de la demande

Avis de la mairie d'Arrondissement :

Depuis 2003, la Mairie du 2ème arrondissement a maintes fois exprimé son souhait de voir la création d'une véritable Maison des Associations soit dans le cadre d'une réorganisation des locaux du cours Bayard et / ou à l'entrée du Marché Gare.

Transmission de la demande à : Gérard CLAISSE, Adjoint au Maire en charge de la démocratie participative et des relations avec les usagers, copie Jean-Pierre GALLET, SPLA et Marie-Hélène NOUGAREDE, référente Démocratie Participative de la Ville de Lyon

le : 23 juillet 2010

Retour avis Maire d'arrondissement au Président et/ou au Vice-Président le : 23 juillet 2010

Suite donnée :

Retour Suite donnée au Président et/ou au Vice-Président le :

Conseil de quartier Perrache-Confluent

Projet de « maison de quartier »

Cahier des charges rédigé par la commission « urbanisme et développement local »

« Pourquoi une maison de quartier » ?

Cette « maison de quartier » ne constitue pas un sujet nouveau ! Le précédent conseil de quartier avait engagé des réflexions sur ce sujet, conduit une enquête auprès d'un échantillon d'habitants, et « défriché » les usages possibles. Il ne faisait d'ailleurs que reprendre à son compte une aspiration ancienne, dans un quartier et au delà un arrondissement dépourvus de tout équipement de ce type.

L'intérêt de cet équipement est aujourd'hui fortement renforcé par les mutations du quartier, par l'arrivée de nouvelles familles, par la vitalité de la vie associative, et les difficultés que rencontrent nombre d'associations pour se réunir, tenir leurs permanences et leurs activités¹, et par l'avancée du projet confluent : l'arrivée de nombreux nouveaux habitants, le rajeunissement de la population... vont accroître les demandes en termes de locaux associatifs divers, de lieux de rencontres, de manifestations diverses.

Enfin, et cela n'échappe à personne, un tel équipement s'impose dans le contexte de Lyon-Confluence : attendu de longue date par les habitants du quartier, il favorisera les rencontres entre anciens et nouveaux habitants et participera de fait à cette « humanisation » de la ville si recherchée !

« Une maison de quartier pour qui ? »

Les travaux conduits par le groupe de travail « ad hoc » font apparaître trois types d'usages (et d'usagers) principaux :

- Un usage type « maison des familles »
- Un usage type « maison des associations »
- Un usage plus large pour des manifestations diverses

¹ Aujourd'hui seuls les locaux du 32bis cours Bayard peuvent accueillir des réunions associatives. Outre le fait qu'ils sont peu adaptés voire inadaptés à un certain nombre de manifestations, notamment familiales ou de sociétés (locaux en étage, salle comportant de nombreux piliers, surface réduite), ces locaux sont largement insuffisants en termes de disponibilité. Par ailleurs, plusieurs associations importantes, qui jusque là exerçaient leurs activités dans les locaux de la paroisse, sont contraintes à trouver de nouveaux lieux, compte tenu des projets de transformation des dits locaux paroissiaux. C'est notamment le cas de la troupe de théâtre « comoedia de Lyon ».

Usage type « maison des familles »

Les usages attendus sont ceux liés à des fêtes et événements familiaux : mariages, baptêmes, décès², ... anniversaires... ainsi qu'à des réunions amicales : réunions d'amis, départs à la retraite..

Besoins : une salle suffisamment grande (capacité 100 personnes environ), avec coin cuisine équipé, sanitaires, et espace pour les enfants (y compris espace extérieur sécurisé)

Salle modulable (adaptable au nombre de participants) ? Question technique à reprendre en prenant en compte les autres usages souhaités, mais aussi les opportunités de réalisation dans du bâti existant (voir infra)

Usage type « maison des associations »

Nous avons recensé les associations actuellement susceptibles d'être intéressées, à savoir :

- Comité d'intérêt local qui organise 1 réunion par mois + permanence.
- Conseil de quartier avec de nombreuses réunions : bureau (5 réunions par an environ), commission (10 réunions par an environ) groupes de travail (variable), assemblée plénière (1 à 2 réunions par an)
- UCAP pour tenir leur séance mensuelle
- Les anciens de derrière les voûtes qui ont 3 animations par an,
- L'université tout âge : tenant des séances tous les 15 jours,
- Les Conseils de Parents d'Elèves de chaque établissement scolaire du quartier avec 15 réunions par an en moyenne,
- Le club de billard qui organise actuellement ses réunions hors du quartier
- L'association des anciens combattants : séance mensuelle
- Les alcooliques anonymes : une séance par semaine avec environ 10 personnes,
- L'association « Aider à apprendre » : elle se réunit 2 fois par semaine et utilise plusieurs salles avec une dizaine d'enfants par salle,
- la chorale « Viva la Vida » qui est toujours à la recherche d'une salle pour ses répétitions
- Associations diverses d'habitants issus de l'immigration,
- Permanences diverses, dont les besoins émergeront avec le développement du quartier
- Assemblées générales des copropriétaires du quartier
- Ainsi que toutes les associations recensées dans les différentes notes réalisées auparavant

Compte tenu des fortes mutations du quartier, cette maison pourra aussi jouer un rôle de lieu d'accueil (nouveaux habitants), d'information sur des sujets divers. Pour cela elle pourrait accueillir des permanences de la mairie d'arrondissement ou d'organismes divers.

² Lors de décès, les familles souhaitent généralement disposer d'un lieu suffisamment grand pour recevoir leurs proches, leurs amis...

Cet usage « maison des associations » suppose de prévoir un certain nombre de salles, d'une superficie moyenne de 15 à 20 m², avec pour un certain nombre d'entre elles une « ouverture » sur l'extérieur (question de rendre « visible » ces lieux)

Le « coin cuisine » (maison des familles) pourrait être conçu de façon à être utilisable également par les associations (permettre la convivialité !)³
Il est également proposé de réfléchir à une fonction « café associatif »

Usage pour des manifestations diverses

Le besoin existe d'une salle suffisamment vaste, pouvant recevoir entre 200 et 250 personnes pour des manifestations diverses telles que :

- des manifestations festives d'associations diverses du quartier (lotos, diners dansant,..)
- des conférences
- des rencontres ou « petits » salons,
- des expos,
- des réunions annuelles de sociétés privées (conseil d'administration)
- une manifestation telle que la « bourse aux vêtements » (2 fois par an)
- des pratiques sportives, susceptibles de se dérouler dans ce cadre « indoor »
- des spectacles : ceci permettrait notamment d'accueillir les représentations de la troupe de théâtre du « comoedia », le temps qu'une solution pérenne soit trouvée pour celle ci

Quelle articulation entre cette salle (250 personnes) et la salle évoquée précédemment (100 personnes) ? Quelle modulabilité éventuelle ? Ceci sera à étudier compte tenu des usages attendus mais aussi des possibilités offertes par les bâtiments où ces salles pourraient être réalisées (avec les surfaces existantes et/ou a complémentaires nouvelles)

Les besoins sont bien présents et pour l'instant les organisateurs de toutes ces manifestations font preuve de courage et de débrouillardise.

« Sites proposés pour la maison de quartier »

« **Marché gare** » : Nous proposons que soit étudiée la possibilité de réaliser cette maison de quartier dans les bâtiments qui forment actuellement l'entrée de l'ancien marché gare et qui devraient être conservés.

Outre l'intérêt de garder des éléments du patrimoine (architectural et économique, témoins de l'histoire du quartier), et de leur donner une nouvelle fonction, une telle implantation de la maison de quartier, à la rencontre des anciens et nouveaux quartiers, ne pourra que renforcer son utilité et favoriser les rencontres entre anciens et nouveaux habitants.

³ Pour les conditions d'usage, voir infra

« **Bâtiments des anciennes prisons** » : Autre possibilité d'implantation : le site des prisons St Paul et S Joseph. Dans l'hypothèse où les bâtiments des anciennes prisons de Perrache pourront être conservés, pour tout ou partie (ce que nous souhaitons⁴), et au cas où l'hypothèse « marché gare » s'avérerait inexploitable, il nous apparait que la future maison de quartier pourrait être implantée sur ce site.

Un lieu avec des espaces extérieurs : En tout état de cause et quel que soit le lieu retenu, des espaces extérieurs dédiés à la maison de quartier apparaissent indispensables :

- pour permettre aux enfants de s'ébattre en toute sécurité
- pour permettre la « tenue » de petites manifestations en extérieur (type cocktails..)

Enfin une possibilité de parking à proximité s'impose.

On notera que les localisations proposées permettent de réutiliser des bâtiments existants (fonction patrimoniale) et d'autre part se trouvent dans l'ancien quartier à contrario de l'emplacement de la future MJC qui nous paraît bien éloignée du centre du quartier (bien prendre en compte les habitants du périmètre Carnot – Bellecour).

Une réalisation exemplaire du point de vue du écologique

Il va de soi que nous souhaitons que cette réalisation, qui se doit d'être exemplaire du point de vue de son utilité sociale, soit également exemplaire du point de vue environnemental : éco réhabilitation du bâtiment, recours autant que possible à des énergies renouvelables, et respect des riverains avec une bonne isolation phonique. Noter que les sites proposés peuvent être aménagés pour de ce point de vue procurer le moins de gênes possibles aux riverains.

« Réalisation et gestion »

Nous avons conscience que ce projet de « maison de quartier » représente un investissement conséquent : de ce fait sa réalisation et sa gestion doivent présenter les meilleures garanties pour que cette future maison de quartier réponde aux besoins exprimés et constitue un lieu de référence de ce beau quartier de Perrache-confluence.

De notre point de vue, mais nous ne pouvons qu'émettre un avis, la réalisation et la gestion de cette maison de quartier doivent relever de l'action municipale.

Une bonne gestion nécessitera probablement qu'un personnel « ad hoc » soit affecté, y compris pour les tâches de gardiennage : mais ceci peut constituer une opportunité pour une personne ou un couple à la recherche d'un emploi.

⁴ Voir avis du conseil de quartier et projet déposé par la commission urbanisme : « Cité perrache »

Pour ce qui concerne les usages, nous proposons

- que cette maison soit réservée en priorité aux personnes et associations du quartier et de l'arrondissement
- que l'usage soit gratuit pour les associations locales, dans le cadre de leurs activités habituelles
- que l'usage soit payant pour les associations dans le cadre de manifestations ouvertes au public telles que : fêtes, lotos, etc. Dans ce cas le coût de location devra rester modeste pour ne pas obérer la capacité « financière » des associations.
- que l'usage soit payant pour les familles avec un tarif différencié selon que les familles sont ou non du quartier et de l'arrondissement. En tout état de cause les frais de « location » devront être raisonnables et ne pas faire obstacle à l'usage de cette maison par les familles aux revenus modestes
- que les coûts de location soient plus élevés lorsque la salle sera demandée par des sociétés privées.

Calendrier souhaité de réalisation :

Dès que possible : un tel projet est indispensable non seulement à la vie quotidienne des actuels habitants mais à la réussite même du projet Lyon-Confluence.

Cahier des charges rédigé par la commission
« Urbanisme et développement local »

Conseil de quartier de Perrache-confluent

Octobre 2009